

Electrosmog Appeal Belgium

Face au déploiement massif et inconsideré des technologies sans fil, nous, professionnels de la santé, demandons au gouvernement de faire appliquer le principe de précaution afin de protéger la population et plus particulièrement les groupes les plus vulnérables dont font partie, notamment, les femmes enceintes et les enfants.

“Hippocrates Electrosmog Appeal Belgium”

A l'aube du déploiement de la 5G, des professionnels de la santé belges sonnent l'alerte

Smartphones, tablettes, smart TVs, objets connectés en tous genres, WiFi à la maison, sur les lieux de travail, dans les crèches, les écoles, les transports et les lieux publics,... L'exposition de la population aux rayonnements électromagnétiques de radiofréquences/micro-ondes (RF/MO) ne cesse d'augmenter. On parle à présent de l'arrivée de la 5G et de sa myriade d'objets connectés.

Pourtant, l'innocuité de cette exposition omniprésente et prolongée n'a jamais été démontrée.

Au contraire, les preuves de sa nocivité s'accumulent. Depuis 2011, les rayonnements électromagnétiques de RF/MO des technologies sans fil sont considérés par l'OMS comme possiblement cancérogènes.

Le Principe de Précaution n'a nullement été respecté lors du déploiement massif de ces technologies sans fil. Les normes sensées protéger la population de l'exposition aux rayonnements électromagnétiques RF/MO ne tiennent compte que de l'échauffement des tissus (effet thermique) lors d'une exposition de durée limitée (30 minutes). Ces normes ne tiennent pas compte des expositions répétées et/ou prolongées ni de tous les autres effets biologiques non thermiques qui surviennent à des valeurs nettement inférieures aux valeurs actuellement autorisées. Elles n'ont pas été conçues pour protéger les fœtus, les enfants, les adolescents, les personnes âgées...

Le déploiement généralisé des technologies sans fil comporte des risques sanitaires connus depuis plusieurs décennies. Des milliers d'études (études sur des cellules, des animaux, études épidémiologiques) confirment l'existence d'effets biologiques non thermiques induits par l'exposition à des rayonnements électromagnétiques RF/MO émis par les technologies sans fil. Pour les enfants, les risques peuvent être accrus en raison des effets cumulatifs d'une exposition prolongée. Leurs cerveaux, organes et tissus en développement et immatures peuvent être plus sensibles à l'exposition.

En tant que professionnels de la santé, nous déplorons de plus en plus de pathologies pouvant être en lien avec des composants environnementaux tels que l'exposition croissante de la population aux rayonnements électromagnétiques du sans-fil.

Nous rencontrons aussi de plus en plus de personnes souffrant de troubles physiques potentiellement liés à l'exposition aux rayonnements électromagnétiques. Elles décrivent des maux de tête, des acouphènes, des vertiges, des insomnies, des éruptions cutanées, des douleurs musculaires et/ou articulaires, des troubles cognitifs sévères (déficit de l'attention et de la concentration, perte de la mémoire immédiate), des troubles cardiaques (arythmie, tachycardie), Ces symptômes disparaissent quand la personne s'éloigne de la source d'exposition. Ces personnes souffrent du syndrome dit d'électro-hyper-sensibilité (EHS) syndrome reconnu en Suède comme

handicap fonctionnel. Elles sont souvent incapables de travailler et vivent une forme d'exclusion sociale.

En référence à la Résolution 1815 de mai 2011 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et dans la lignée de dizaines d'appels de médecins et de scientifiques de par le monde, nous demandons que les mandataires publics fédéraux, régionaux et locaux prennent leurs responsabilités et les mesures nécessaires afin d'obtenir :

- l'application du principe de précaution en vue de protéger la population, surtout les plus jeunes,
- l'interdiction du WiFi dans les crèches, les écoles maternelles et les lieux accueillant de jeunes enfants,
- l'arrêt du déploiement du WiFi et des objets connectés dans les écoles et le retour aux alternatives non connectées ou câblées,
- des études d'impact sanitaire avant de déployer de nouvelles technologies de la télécommunication sans fil, en ce compris la 5G,
- un moratoire sur le déploiement, la distribution et la vente d'objets connectés tels des téléphones, tablettes, jeux, montres, baby-phones et autres appareils émetteurs de RF/MO destinés aux enfants,
- la sensibilisation des citoyens, en particulier des parents, des adolescents et des femmes enceintes à un usage raisonné et responsable des objets connectés sans fil,
- la sensibilisation des professionnels de la santé aux risques biologiques et sanitaires de l'exposition aux rayonnements électromagnétiques,
- des moyens permettant d'investir dans la recherche concernant l'étiologie, la physiopathologie, le diagnostic et la prise en charge de l'électro-hyper-sensibilité (EHS),
- la reconnaissance de l'existence et de l'ampleur de l'EHS comme syndrome qui touche de plus en plus d'adultes et d'enfants,
- la création d'un « centre de vigilance » afin de suivre l'évolution des cas d'EHS émergents,
- l'établissement de normes d'exposition réellement protectrices basées sur les effets biologiques et non thermiques des CEM.

Consultez la liste des signataires, [ici](#).

En tant que professionnels de la santé, signez cet appel et demandez l'application du principe de précaution [ici](#).

Aidez-nous à diffuser cet appel. Voyez comment faire [ici](#).

Nos documents imprimables :

- le texte de l'appel [ici](#).
- la lettre d'accompagnement [ici](#).
- notre synthèse [ici](#).
- une liste non exhaustive de publications pertinentes [ici](#).
- une liste non exhaustive des appels nationaux et internationaux [ici](#).
- notre article publié sur le spécialiste.be et medi-sphère.be en version PDF [ici](#).